

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

RÈGLEMENT NUMÉRO 554 (2023)-1

Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan et modifiant le règlement numéro 554 (2023)

ATTENDU que la Ville de Carignan a adopté *le Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan numéro 554 (2023)*;

ATTENDU que la Ville de Carignan désire procéder à un amendement du règlement précité afin d'assujettir au droit de préemption des lots supplémentaires;

ATTENDU que la Ville de Carignan désire, par la même occasion, apporter des modifications mineures à certains numéros de lots afin qu'ils soient indiqués conformément au rôle d'évaluation en retirant les parties de lots;

ATTENDU qu'un avis de motion ainsi que le dépôt d'un projet du présent règlement ont été donnés lors de la séance ordinaire du 7 février 2024;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement relatif à l'exercice du droit de préemption numéro 554 (2023) est modifié, au chapitre III intitulé « Dispositions générales », par le remplacement de l'article 3.1.1 par le suivant :

- a) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (2 597 487)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- b) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUIT (2 597 488)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

- c) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (2 597 694)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- d) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 597 695)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- e) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (2 597 697)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- f) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT CINQ (2 598 405)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- g) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE (2 599 350)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- h) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE (2 599 373)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- i) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE (2 599 374)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- j) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (2 599 375)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- k) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SEIZE (2 599 376)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- l) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (2 599 377)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- m) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (2 599 379)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

- n) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT (2 599 380)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- o) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN (2 599 381)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- p) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX (2 599 382)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- q) Le lot **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX (2 599 386)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- r) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE DEUX CENT VINGT-TROIS (2 600 223)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- s) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE DEUX CENT TRENTE ET UN (2 600 231)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- t) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (2 600 777)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- u) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE SOIXANTE-DEUX (2 601 062)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- v) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE CENT CINQUANTE (2 601 150)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- w) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE DEUX CENT CINQ (2 601 205)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- x) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE DEUX CENT SIX (2 601 206)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- y) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE DEUX CENT DIX-SEPT (2 601 217)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

- z) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE CINQ CENT (2 601 500)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- aa) Le lot **DEUX MILLIONS SIX CENT UN MILLE CINQ CENT DEUX (2 601 502)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- bb) Le lot **DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SIX CENT DEUX (2 994 602)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- cc) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT (3 136 268)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- dd) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF (3 136 269)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- ee) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX (3 136 270)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- ff) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE (3 136 271)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- gg) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE (3 136 272)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- hh) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE (3 136 273)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- ii) Le lot **TROIS MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE (3 136 274)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;
- jj) Le lot **CINQ MILLIONS SIX CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-SIX (5 644 726)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

kk) Le lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CENT HUIT (5 990 108)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Patrick Marquès
Maire

Vincent Tanguay
Directeur général et greffier
par intérim

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Avis de motion et dépôt du projet de règlement
Adoption du règlement :
Publication de l'entrée en vigueur :

7 février 2024
6 mars 2024
11 mars 2024